



Résidences Secondaires 2016

—
Appel à candidatures

Date limite de réception des dossiers :
22 mai 2015

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le Parc Saint Léger propose depuis 2007 deux *Résidences Secondaires* (soit quatre artistes par an), résidences d'artistes de trois mois dédiées à la création émergente.

Avec les *Résidences Secondaires*, le Parc Saint Léger souhaite repérer, soutenir, produire et diffuser les pratiques émergentes françaises et européennes. En s'engageant dans la production mais également en favorisant un accès aux réseaux nationaux et internationaux, le centre d'art entend mettre à disposition des artistes des moyens techniques et humains opérants, et demeurer attentif à la singularité de leurs démarches.

La vocation affichée est bien de proposer aux artistes une étape significative dans leur pratique artistique. Implanté dans une ancienne station thermale, au cœur d'un parc de verdure à deux heures de Paris, le Parc Saint Léger a développé depuis 1998 un important programme d'expositions et a renforcé son action auprès des artistes par les résidences, la production d'œuvres. Suivant leur sensibilité et leur désir, les artistes pourront être amenés à développer un projet artistique parallèlement aux activités du Centre d'art ou avec des partenaires associés sur le territoire départemental.

Sans être obligatoire, un texte précisant le projet de recherche lors de la résidence et/ou un projet de relation au territoire serait bienvenu.



● Les conditions d'accueil

- Mise à disposition d'un **appartement privatif** et d'un **atelier** (à partager) sur site.
- **Bourse de résidence de 3000€** comprenant défraiements et production. Les collectifs peuvent candidater, le montant de la bourse restera inchangé.
- Il est fortement conseillé aux artistes de posséder un permis de conduire, et pour les artistes étrangers d'avoir des rudiments de français.

● Sélection des candidatures

Pour candidater, vous devez fournir :

- Un dossier papier, CD ou PDF, comportant des visuels d'œuvres et/ou d'expositions et un DVD pour les travaux vidéos
- Un texte présentant le travail (1 page maximum)
- Une note d'intention concernant le temps de la résidence (1 page maximum)
- Un CV

● Informations pratiques

- les dossiers peuvent être envoyés par courrier (préciser *Résidences Secondaires* au dos de l'enveloppe) ou par mail : residences@parcsaintleger.fr
- La date limite de réception des dossiers est fixée au **22 mai 2015 inclus** (cachet de la poste faisant foi)
- Les périodes de résidences concernées sont de **mars à mai 2016** et de **septembre à novembre 2016**. Merci de préciser vos préférences.

Les résultats seront adressés par mail dans la semaine du 13 au 17 juillet 2015.

Merci de joindre une enveloppe affranchie si vous souhaitez que votre dossier vous soit renvoyé après le jury de sélection.

